

ACCÈS ÉQUITABLE :

Susciter le débat, mener la transformation
Rapport annuel 2014–2015

Office of the
fairness
commissioner

Bureau du
commissaire à
l'équité



QU'EST-CE QUE LE BUREAU DU COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ?

Le [Bureau du commissaire à l'équité \(BCE\)](#) a été créé par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* afin de garantir que toute personne qualifiée pour exercer une profession réglementée en Ontario puisse obtenir un permis pour exercer dans notre province. Ce besoin est né du fait que certains professionnels, en particulier ceux formés à l'extérieur de l'Ontario, se heurtaient à des obstacles inutiles.

Le BCE travaille avec les organismes de réglementation qui contrôlent les professions réglementées et les métiers à accréditation obligatoire pour veiller à ce que leurs pratiques de délivrance de permis soient transparentes, objectives, impartiales et équitables. En fin de compte, l'objectif du BCE est de faire en sorte que toute personne qualifiée dans une profession réglementée qui désire exercer sa profession en Ontario ne soit pas empêchée de le faire en raison d'un processus de délivrance de permis inutilement complexe, coûteux ou long.

TRANSPARENCE

OBJECTIVITÉ

TABLE DES MATIÈRES

Message de la commissaire	1
Un groupe de professionnels représentés de plus en plus vaste	3
Chronologie des mesures prises en faveur de l'accès équitable	4
Évaluer les progrès	6
Contrôle continu	10
<i>Transformer l'accès aux professions</i> – forum sur l'accès équitable	13
Étude de recherche sur les taux d'appariement	16
Activités de liaison/sensibilisation	18
Organismes de réglementation de l'Ontario	22
États financiers	24
Équipe du BCE	26

IMPARTIALITÉ

ÉQUITÉ

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE

Il y a quelque temps, à la fin du mois de novembre 2014, j'ai réalisé l'ampleur des progrès accomplis depuis la création du Bureau du commissaire à l'équité (BCE). J'ai fait ce constat en assistant aux débats organisés dans le cadre du forum du BCE, *Transformer l'accès aux professions*, portant sur :

- la collaboration entre les organismes de services aux immigrants, les organismes de réglementation et les établissements postsecondaires, qui vise à réduire les obstacles pour les professionnels formés à l'étranger;
- la transférabilité des titres de compétences dans l'économie mondiale, qui engendre une compétition entre les instances pour attirer les meilleurs talents;
- l'importance d'exploiter les compétences des nouveaux arrivants en Ontario, en permettant à chacune et chacun d'entre eux d'apporter leur contribution une fois sur place.

Ces débats ne concernaient pas seulement l'accès équitable, mais aussi sa *signification* – en termes réels, concrets, économiques et sociétaux.

J'ai été frappée par la dimension extraordinaire de ce dialogue, dans la mesure où ces sujets étaient à peine évoqués il y a huit ans. Le fait de constater que l'accès équitable suscite désormais tant de passion et d'innovation, et de savoir que ces paroles se traduisent en actes, m'a fait éprouver un immense sentiment d'accomplissement.

Je suis extrêmement fière du rôle primordial joué par le BCE afin de mettre au premier plan un programme d'accès équitable, de contribuer à promouvoir des stratégies nationales et provinciales et de servir de modèle pour d'autres instances.

Je suis fière que nos travaux de recherche, nos analyses et nos rapports soient à l'avant-garde dans ce domaine.

Je suis fière des centaines d'améliorations que nous avons fait apporter en matière de délivrance de permis.

Je suis fière de notre catalogue de pratiques exemplaires, qui permettent à la fois d'orienter et de favoriser les prochaines améliorations.

Je suis fière de la création de nouvelles voies d'accès pour les auteurs d'une demande d'inscription aux professions et métiers de l'Ontario, qui comprennent des protocoles et des processus clairs pour les aider à s'y retrouver dans un système complexe.

Par-dessus tout, je suis fière de contribuer à susciter le débat en faisant en sorte que l'accès équitable apparaisse comme un sujet digne d'intérêt. Le forum *Transformer l'accès aux professions* montre toute la détermination et l'efficacité du BCE pour ce qui est de mettre en œuvre le programme d'accès équitable. Il a permis de recenser les avancées importantes et concrètes qui ont été faites depuis que le BCE a commencé à exercer ses activités en 2007.

À l'époque, je peux vous l'assurer, les débats sur le sujet étaient très différents, voire inexistantes. On racontait surtout des anecdotes à propos d'ingénieurs et de médecins conduisant des taxis. Même si elles n'étaient pas sans fondement, ces histoires minimisaient d'une certaine façon des préoccupations plus importantes telles que le sous-emploi chronique des immigrants, la mobilité croissante de la main-d'œuvre et les obstacles systémiques rencontrés par de trop nombreux auteurs d'une demande.

Ma mission, en tant que commissaire à l'équité – et que première personne à occuper un tel poste en Ontario et même dans le monde entier – était d'accroître la sensibilisation à ces questions plus larges et d'élaborer des stratégies pour y répondre.

Je suis ravie de déclarer que nous avons fait des progrès considérables. Bien sûr, certains professionnels formés à l'étranger continuent de rencontrer des difficultés qui les empêchent de contribuer pleinement, et le processus de délivrance de permis comprend encore de trop nombreux obstacles et complications inutiles. J'estime toutefois sincèrement que nous avons maintenu le cap dans la bonne direction, comme en témoignent les nombreuses améliorations des pratiques de délivrance de permis et l'engagement dynamique d'un si grand nombre de nos intervenants.

Je tiens à féliciter les membres du personnel du BCE pour leur engagement indéfectible et leurs efforts assidus qui ont permis au BCE de devenir ce qu'il est aujourd'hui. Recenser les obstacles à l'inscription, les mettre au premier plan et élaborer des recommandations d'amélioration est une tâche laborieuse. C'est grâce au dévouement de notre personnel que les améliorations apportées sont aussi nombreuses et que les relations avec les organismes de réglementation et les autres intervenants sont aussi solides.

Certaines difficultés continuent d'entraver les efforts du BCE pour améliorer l'accès. Les organismes de réglementation ne sont pas capables de surmonter à eux seuls tous les obstacles. Le gouvernement et les autres intervenants doivent jouer leur rôle pour supprimer les obstacles et contribuer à assurer un accès équitable.

Heureusement, dans l'ensemble, le milieu de la délivrance de permis a fait preuve d'un esprit de coopération admirable. Par ailleurs, le BCE continue de jouer un rôle de plus en plus important pour promouvoir l'amélioration continue.

Au fil des années, le commentaire que j'ai entendu le plus souvent est que l'existence même du BCE a permis de faire bouger les choses. Incontestablement, ceci explique pourquoi nous avons fait des émules dans d'autres instances. En montrant que nous accueillons les professionnels qualifiés, quel que soit le lieu de leur formation, nous donnons un avantage économique et culturel à l'Ontario.

Bien entendu, la route est encore longue. Il reste vraiment beaucoup à faire. Mais à l'heure de quitter le BCE, je me réjouis des progrès que nous avons accomplis ensemble et du cap que nous avons fixé pour l'avenir.

J'adresse à la nouvelle commissaire mes meilleurs vœux de réussite pour s'appuyer sur ces bases solides afin de poursuivre ce processus de transformation qui fait de l'Ontario un chef de file mondial en matière d'accès équitable.

Que les quatre mots qui ont guidé mon action en tant que commissaire à l'équité de l'Ontario – Transparence • Objectivité • Impartialité • Équité – trouvent une résonance dans l'ensemble du milieu de la délivrance de permis de la province pendant de nombreuses années.



L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M., CBE

Commissaire à l'équité de 2007 à mars 2015

À propos de la commissaire – L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M., CBE

Jean Augustine a occupé le poste de commissaire à l'équité de l'Ontario de 2007 à son départ à la retraite, en mars 2015. Elle est la première personne à avoir exercé cette fonction. Membre de l'Ordre du Canada, récompense soulignant sa brillante carrière d'éducatrice, de politicienne et de militante pour la justice sociale, elle peut notamment s'enorgueillir d'avoir été la première femme afro-canadienne à être élue au Parlement du Canada, puis la première femme noire à faire partie du cabinet fédéral.

UN GROUPE DE PROFESSIONNELS REPRÉSENTÉS DE PLUS EN PLUS VASTE



Le nombre de membres inscrits dans les professions et les métiers de l'Ontario, ainsi que le nombre d'organismes de réglementation inclus dans le mandat du Bureau du commissaire à l'équité (BCE), continuent d'augmenter.

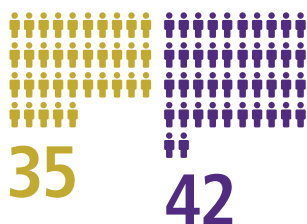
Le BCE contrôle désormais les pratiques de délivrance de permis de **42 organismes de réglementation**.

En 2014 :

- Le BCE a commencé à recueillir des données sur les pratiques d'inscription de l'**Association des professionnels en ressources humaines**, qui compte 20 874 membres.
- Globalement, le nombre de professionnels et de gens de métier inscrits en Ontario a augmenté de 1,9 p. 100 en 2014 par rapport à 2013. Ceci confirme la hausse lente mais régulière constatée lors des exercices précédents.

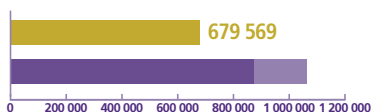
Le graphique ci-dessous montre quelques autres statistiques pour 2014. Il souligne également la croissance dans certains domaines à partir de 2007, lorsque la BCE a commencé ses travaux, à 2014.

NOMBRE D'ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION



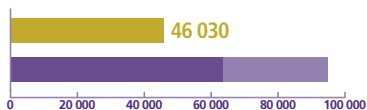
■ 2007* ■ 2014

NOMBRE TOTAL DE PROFESSIONNELS ET DE GENS DE MÉTIER



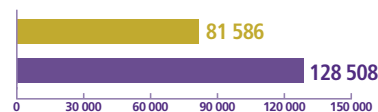
Professions : 873 987 Métiers : 188 780
Total : 1 062 767

NOMBRE TOTAL D'AUTEURS D'UNE DEMANDE

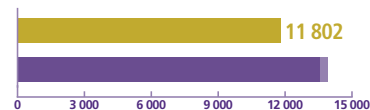


Professions : 63 675 Métiers : 31 273
Total : 94 948

NOMBRE DE PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER**



NOMBRE D'AUTEURS D'UNE DEMANDE FORMÉS À L'ÉTRANGER



Professions : 13 587 Métiers : 324
Total : 13 911

* REMARQUE : Les métiers ne faisaient pas partie du mandat du BCE en 2007. ** REMARQUE : Les données pour les métiers et les professions sont combinées.

Les cinq premiers pays d'origine des candidats formés à l'étranger qui présentent une demande d'inscription aux professions et métiers de l'Ontario sont l'Inde, les Philippines, la Chine, les États-Unis et l'Australie. Les infirmières et infirmiers, les comptables généraux accrédités, les enseignantes et enseignants, les ingénieurs et les médecins sont les professions visées par la plus grande partie de ces demandes.

CHRONOLOGIE DES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ACCÈS ÉQUITABLE



2006

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) est créé aux termes de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*.



2007

L'honorable Jean Augustine est nommée commissaire à l'équité et occupe le premier poste de ce type au monde.



2008

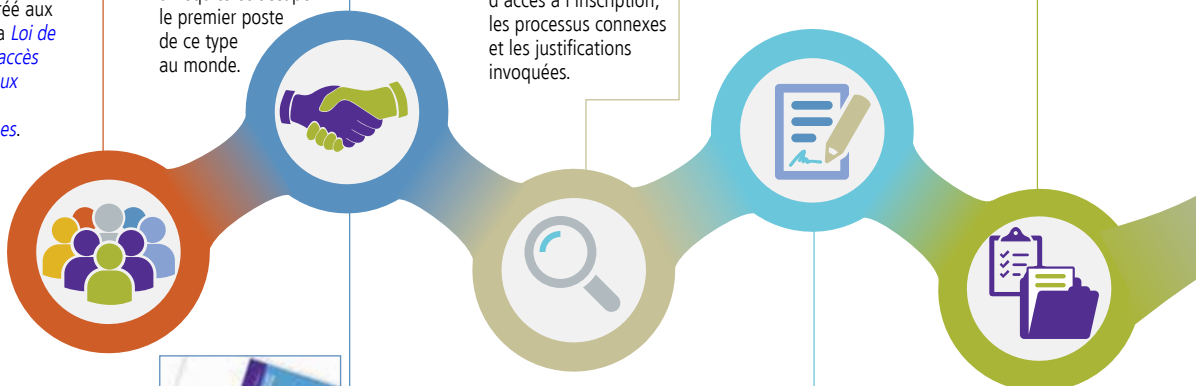
Toutes les professions réglementées de l'Ontario commencent à faire l'objet de vérifications dans le cadre desquelles le BCE examine et analyse les voies d'accès à l'inscription, les processus connexes et les justifications invoquées.

2010

Le BCE élabore le premier mécanisme d'évaluation des pratiques de délivrance de permis au Canada.



Le BCE publie *Ouvrir la voie : Recommandations concernant les mesures à prendre dans le cadre du système de délivrance de permis professionnel en Ontario*, un document qui formule 17 recommandations spécifiques.



Le BCE commence à recueillir, pour la première fois, des données de référence à propos des pratiques de délivrance de permis des professions réglementées de l'Ontario.



2009

Le BCE examine les organismes d'évaluation des titres de compétences pour en savoir plus sur l'équité de leurs évaluations.



Le BCE publie *Obtenir son permis professionnel en Ontario : Expériences des candidats internationaux et canadiens*, la première étude jamais commandée pour documenter les expériences des auteurs d'une demande.

Le BCE publie les résultats d'un projet de recherche sur les exigences en matière de délivrance de permis dans d'autres instances canadiennes.



2011

Le BCE collabore avec les organismes de réglementation de l'Ontario pour mettre en œuvre la *Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre*.

Le BCE lance son premier cycle d'évaluation globale de l'ensemble des 37 organismes de réglementation dans les limites de son mandat – la première initiative de ce genre dans l'histoire du Canada.



2013

Le BCE publie *Sur le chemin de l'équité : Accès aux professions réglementées en Ontario et nécessité d'intégrer les nouveaux arrivants au sein de l'économie mondiale*, un rapport de 90 pages sur l'état du système de délivrance de permis en Ontario.

Le BCE présente un forum intitulé « Protection ou protectionnisme? » pour élargir la discussion sur l'accès équitable en abordant des enjeux plus vastes comme la compétition internationale, la mobilité de la main-d'œuvre et la politique d'immigration.

2014

Le BCE termine son deuxième cycle d'évaluation globale, après 18 mois d'analyse détaillée des pratiques de délivrance de permis de 34 organismes de réglementation.

Le BCE présente un forum sur l'accès équitable, *Transformer l'accès aux professions*, une manifestation mobilisant plusieurs intervenants qui a attiré 150 participants.

En collaboration avec le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international, le BCE réalise une étude visant à comparer les taux d'appariement professionnel des immigrants avec ceux des personnes nées et formées au Canada, dans les professions réglementées.



2012



Le BCE termine son premier cycle d'évaluation globale et en publie les résultats, incluant 339 recommandations d'amélioration et 304 pratiques exemplaires.

Le BCE lance la Base de données sur les pratiques exemplaires, un outil consultable en ligne qui inclut plus de 100 excellentes pratiques pouvant servir à la fois de lignes directrices pour l'ensemble des organismes de réglementation et d'éléments incitatifs afin d'améliorer la délivrance de permis.

Le BCE publie *Exigences en matière de diplômes et solutions de remplacement acceptables : Défis et possibilités pour les professions réglementées de l'Ontario*, une étude qui préconise 11 recommandations visant à simplifier les exigences en matière de diplômes et/ou à fournir des solutions de remplacement acceptables pour les professionnels formés à l'étranger.

2015

Le BCE publie *Évaluation des pratiques d'inscription : Progrès réalisés et problèmes rencontrés en 2013–2014*, un rapport détaillant les résultats du deuxième cycle d'évaluation réalisé en 2013–2014.

Le BCE se prépare à lancer des modules d'apprentissage en ligne pour aider les organismes de réglementation à se conformer à la législation.

Après sept années de leadership, l'honorable Jean Augustine quitte ses fonctions de commissaire à l'équité de l'Ontario.

Helen Angus est nommée commissaire à l'équité par intérim.

ÉVALUER LES PROGRÈS



ÉVALUATION DES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Entre mai 2013 et septembre 2014, le BCE a réalisé le deuxième cycle d'évaluation globale des pratiques de délivrance de permis des organismes de réglementation. Dans ce cadre, 34 organismes de réglementation ont fait l'objet d'évaluations ciblées axées sur les points faibles précédemment recensés lors du premier cycle d'évaluation (réalisé en 2011–2012).

Le fait que les évaluations du deuxième cycle soient ciblées a permis au BCE d'examiner les points faibles de façon plus précise, approfondie et rigoureuse, ainsi que de mettre davantage l'accent sur la transparence et sur la clarté des données probantes. Une analyse approfondie des évaluations du deuxième cycle figure dans le rapport intitulé *Évaluation des pratiques d'inscription : Progrès réalisés et problèmes rencontrés en 2013–2014*, qui est disponible sur www.fairnesscommissioner.ca.

Les trois pages qui suivent mettent en évidence les progrès et les problèmes décrits dans le rapport.



FACILITER L'AMÉLIORATION CONTINUE

La **stratégie d'amélioration continue** du BCE est un élément central de son action. Le BCE influence les organismes de réglementation en leur fournissant des conseils pour améliorer constamment leurs pratiques, gère les nouveaux enjeux, définit des améliorations pertinentes et réalisables, et recense des pratiques exemplaires qui peuvent être communiquées de façon constructive à d'autres organismes de réglementation.

En plus des évaluations globales, le BCE exige des rapports annuels sur les pratiques d'inscription équitables, ainsi que des examens du processus d'accès à la profession et des vérifications périodiques. Chacun de ces processus vise à s'assurer que tous les organismes de réglementation remplissent leurs tâches aux termes de la législation sur l'accès équitable.

SOMMAIRE STATISTIQUE

Les évaluations du deuxième cycle montrent que des progrès importants ont été réalisés :

- **Quatre-vingt-douze pour cent (92 p. 100) des recommandations du premier cycle ont été mises en œuvre**, tandis que les 26 recommandations restantes ont été reprises lors du deuxième cycle.
- **Sept des 34** organismes de réglementation (soit 20 p. 100) dont les pratiques ont été évaluées en 2013–2014 **n'ont fait l'objet d'aucune recommandation**.
- La plupart des organismes de réglementation continuent de s'efforcer activement d'améliorer leurs processus de délivrance de permis, comme en témoignent les **167 pratiques exemplaires** recensées lors du deuxième cycle.

Le BCE a également formulé **247 recommandations d'amélioration** lors du deuxième cycle. Il est clair que des problèmes persistent.

PROGRÈS

Les évaluations du deuxième cycle ont largement démontré que les organismes de réglementation déploient des efforts concertés et stratégiques pour améliorer leurs pratiques de délivrance de permis.

Amélioration de l'accessibilité de l'information et de la transparence

Les organismes de réglementation utilisent des moyens plus variés pour mettre davantage de renseignements à la disposition des auteurs d'une demande. À titre d'exemple :

- ils ajoutent de nouveaux renseignements sur leurs sites Web ou réorganisent ceux qui sont déjà fournis pour les rendre plus clairs et faciles à trouver;
- ils fournissent des renseignements plus clairs sur les processus d'appel ou de réexamen d'une décision;
- ils justifient plus clairement leurs exigences d'inscription;
- ils améliorent la qualité et la quantité des renseignements qu'ils fournissent à l'ensemble des auteurs d'une demande, en particulier à ceux formés à l'étranger.

Amélioration de la souplesse des voies d'accès à l'inscription

Les autres voies d'accès à l'inscription dont disposent les auteurs d'une demande afin de prouver qu'ils ont les compétences (c.-à-d. les capacités et les connaissances) requises pour exercer leur profession sont mieux acceptées par les organismes de réglementation.

Amélioration de la formation

Près de la moitié des organismes de réglementation ont trouvé des stratégies pour améliorer la formation dispensée aux décisionnaires et aux évaluateurs pour réduire les préjugés.

PROBLÈMES

Il est clair que des progrès sont réalisés, mais les évaluations du deuxième cycle ont mis en évidence quelques problèmes persistants, en particulier dans les domaines suivants :

- manque d'équité des exigences d'inscription;
- la qualité des évaluations et des décisions en matière d'inscription;
- l'accès inadéquat aux documents (dossiers).

Les évaluations ont aussi révélé que la compréhension, par les organismes de réglementation, de la loi et des principes d'accès équitable, ainsi que la sous-exploitation des stratégies permettant de solliciter la rétroaction des auteurs d'une demande et une certaine réticence vis-à-vis de la transparence, sont des préoccupations constantes.

Manque d'équité des exigences d'inscription

Une proportion importante (93 p. 100) des organismes de réglementation pourraient améliorer l'équité de leurs exigences d'inscription. En particulier, une amélioration doit être apportée pour préparer des arguments valables permettant de justifier les exigences d'inscription, par exemple les exigences en matière d'expérience canadienne, et pour reconnaître des solutions de remplacement acceptables aux exigences normalisées en matière de diplômes.

- **Expérience canadienne** – Certains organismes de réglementation exigent que les auteurs d'une demande fassent un stage pratique ou acquièrent une expérience professionnelle au Canada (ou en Ontario) ayant un lien avec leur profession ou leur métier. Cette exigence préoccupe tout particulièrement le BCE car elle contribue au désavantage systémique auquel font face les auteurs d'une demande formés à l'étranger qui cherchent à obtenir un permis d'exercice en Ontario.
- **Reconnaître des solutions de remplacement acceptables** – Les voies d'accès à l'inscription souples contribuent à faire en sorte que chaque personne, quel que soit son lieu de formation, ait les mêmes chances que les autres de prouver qu'elle a les titres de compétences et les compétences requises. Le BCE continue d'inciter les organismes de réglementation à créer d'autres voies d'accès à l'inscription accessibles, abordables et pérennes pour permettre aux auteurs d'une demande de satisfaire aux exigences en matière d'obtention de permis. Il continue également de recommander au gouvernement de l'Ontario d'orienter et de surveiller les organismes de réglementation n'ayant pas les ressources financières pour proposer ou maintenir d'autres voies d'accès à l'inscription.

Qualité des évaluations et des décisions

Les organismes de réglementation doivent faire le lien entre leurs exigences d'inscription et les compétences requises pour accéder aux professions qu'ils réglementent. Toutefois, les organismes de réglementation doivent également veiller à ce que leur méthode d'évaluation des compétences permette aux auteurs d'une demande de prouver qu'ils en ont la maîtrise.

Le deuxième cycle d'évaluation réalisé par le BCE a révélé que près de 40 p. 100 des organismes de réglementation éprouvaient des difficultés à définir le lien entre leurs critères d'évaluation et les compétences exigées ou à expliquer ce lien aux auteurs d'une demande.

Globalement, le BCE a formulé des recommandations d'amélioration à 73 p. 100 des organismes de réglementation dont les pratiques d'évaluation des titres de compétences ont été évaluées.

Voici les enjeux spécifiques que le BCE continue de gérer :

- **Impartialité** – De nombreux organismes de réglementation ont éprouvé des difficultés à expliquer les mesures qu'ils ont prises pour veiller à mettre en œuvre des pratiques impartiales. Le BCE continue d'appeler les organismes de réglementation à recenser les sources de préjugés et à élaborer des stratégies visant à réduire ceux-ci dans le cadre des processus d'évaluation et de prise de décisions.
- **Responsabilisation des organismes d'évaluation des titres de compétences** – La plupart des organismes de réglementation externalisent différentes étapes du processus de délivrance de permis à d'autres organismes (organismes tiers), comme World Education Services ou un organisme national de réglementation de la profession. Lors du deuxième cycle d'évaluation, 31 p. 100 des organismes de réglementation n'ont pas apporté la preuve qu'ils ont pris des mesures adéquates pour responsabiliser les organismes tiers auxquels ils font appel en exigeant l'adoption de pratiques transparentes, objectives, impartiales et équitables. Le nombre d'organismes de réglementation recevant des recommandations d'amélioration dans ce domaine est plus important qu'en 2011–2012.

Accès inadéquat aux documents (dossiers)

Le BCE a formulé des recommandations d'amélioration à l'intention de 12 organismes de réglementation dont la transparence en matière de conservation des documents et d'accès des auteurs d'une demande à leurs documents (dossiers) devait être améliorée.

Les auteurs d'une demande doivent pouvoir accéder à leurs documents (dossiers), notamment à leur demande et à leurs documents à l'appui, car cela les aidera à comprendre une décision, à préparer un dossier d'appel et à continuer de se procurer des documents qui sont difficiles ou coûteux à obtenir.



STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE DU BCE

Conformément à la stratégie d'amélioration continue qu'il impose aux organismes de réglementation, le BCE examine et met à jour régulièrement ses propres processus et procédures.

Après avoir terminé les évaluations du deuxième cycle, le BCE a décidé de procéder à un nouveau cycle d'évaluation tous les trois ans et non tous les deux ans. Ceci laissera plus de temps aux organismes de réglementation pour apporter les améliorations demandées et attester les progrès réalisés avant le début du cycle suivant.

Le BCE a non seulement mis à jour sa stratégie d'amélioration continue, mais aussi revu son approche vis-à-vis des examens du processus d'accès à la profession, des vérifications et des rapports sur les pratiques d'inscription équitables.

CONTRÔLE CONTINU



Pendant l'exercice 2014–2015, de nombreuses activités ont porté sur le deuxième cycle d'évaluation des pratiques d'inscription des organismes de réglementation (voir la section précédente). Ces évaluations effectuées jusqu'à présent tous les deux ans (et désormais tous les trois ans) ne sont qu'un des mécanismes – même s'il est important – permettant au BCE de contrôler les pratiques d'inscription et d'encourager l'amélioration continue.

Le BCE travaille régulièrement avec les organismes de réglementation et d'autres intervenants, et obtient des renseignements sur leurs activités par le biais de nombreuses sources, comme les rapports annuels sur les pratiques d'inscription équitables desdits organismes, et grâce à un dialogue permanent. Ceci permet au BCE de s'informer à intervalles fréquents sur les progrès réalisés par les organismes de réglementation dans le cadre de leurs efforts d'amélioration continue et sur les difficultés auxquelles ils font face, ainsi que sur les progrès et les problèmes d'autres organismes, notamment les organismes d'évaluation des titres de compétences.

Cette section détaille certains de ces accomplissements et de ces problèmes.

CHANGEMENTS POSITIFS

Autoévaluation fondée sur des normes professionnelles reconnues

Indépendamment de l'évaluation du BCE, l'[Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance](#) (OEPE) a volontairement examiné ses propres pratiques réglementaires en se fondant sur les normes de la Professional Standards Authority for Health and Social Care du R.-U. Ceci lui a permis de recenser ses réussites et les domaines d'amélioration nécessaire. Les conclusions de l'examen permettent d'étayer les plans de travail et le budget de l'OEPE, et contribuent à favoriser la sensibilisation et la collaboration entre les services.

Simplifier le processus d'inscription grâce à un portail en ligne

L'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie a lancé le [Portail pour pharmaciens Canada](#) – un nouveau portail national visant à aider les auteurs d'une demande qui ont obtenu un diplôme en pharmacie non reconnu par le Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie. Ce nouveau portail est le premier point d'accès pour les candidats à l'inscription à titre de pharmaciens formés à l'étranger. Il constitue un répertoire central

pour les documents originaux et les résultats d'évaluation, afin de contribuer à supprimer les exigences en matière de documents qui font double emploi à l'échelle des organismes provinciaux et nationaux.

Le portail permet d'adopter une approche équitable et uniforme en matière d'inscription dans toutes les provinces canadiennes. Il fournit également des renseignements importants en ligne et par le biais d'une ligne d'aide téléphonique, et contient deux outils d'autoévaluation destinés à aider les auteurs d'une demande formés à l'étranger à prendre une décision éclairée avant de commencer le processus d'inscription à titre de pharmacien au Canada.

RECHERCHE DE SOLUTIONS

Certains obstacles à l'accès équitable sont particulièrement problématiques et susceptibles de mobiliser de nombreux intervenants.

Les exigences des programmes de résidence

Chez les médecins formés à l'étranger, une collaboration entre le gouvernement, les organismes de réglementation et les organismes d'évaluation est nécessaire pour offrir des alternatives viables aux programmes de résidence au Canada.

Pour obtenir un permis d'exercice en Ontario, la plupart des médecins immigrants doivent suivre un programme de résidence au Canada. Chaque année, environ 2 000 auteurs d'une demande se disputent les 200 postes de résident réservés à des diplômés internationaux en médecine en Ontario. En 2014, plus de 60 p. 100 de ces postes ont été attribués à des Canadiennes et Canadiens ayant suivi des études de médecine à l'étranger, ce qui a des répercussions disproportionnées sur les médecins immigrants qui ont bien du mal à trouver une place dans un programme de résidence. À l'échelle du Canada, seuls 19 p. 100 des médecins immigrants qui ont présenté une demande d'inscription à un programme de résidence ont réussi à obtenir un poste de résident. Dans le sous-groupe des professionnels formés en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, moins de 10 p. 100 des médecins immigrants ont réussi à obtenir un poste de résident.

Le BCE a discuté avec l'[Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario](#) (OMCO) de réfléchir à d'autres voies d'accès à l'inscription, afin de faire en sorte que les immigrants qualifiés présentant une demande d'inscription aient les mêmes possibilités de satisfaire aux exigences en matière d'obtention de permis. En particulier, le BCE a demandé que des programmes d'évaluation de l'aptitude à pratiquer et des formations connexes leur soient proposés.

Le BCE poursuit le dialogue engagé avec l'OMCO et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée au sujet de la création de programmes d'évaluation de l'aptitude à pratiquer en Ontario.

Unifier les organismes de réglementation des comptables

Les trois organismes de réglementation des comptables de l'Ontario ont entamé un processus d'unification pour créer un organisme unique baptisé « Chartered Professional Accountants of Ontario » (ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario) ou CPA Ontario. Au cours de l'année écoulée, le BCE a tenu des réunions avec chaque organisme

de réglementation pour contrôler quel sera l'impact de cette unification sur les auteurs d'une demande, nouveaux et actuels. Les trois organismes de réglementation ont élaboré des plans de transition et des documents de communication pour informer les auteurs d'une demande au sujet de la transition.

Le BCE a examiné la législation actuelle sur les professions comptables et a recensé des améliorations qui permettraient de renforcer la responsabilisation, la transparence et la surveillance ministérielle dans le cadre de nouvelle législation régissant CPA Ontario.

Mécanismes d'évaluation des compétences

Depuis 2013, l'[Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario \(OIIO\)](#) impose aux candidats à l'inscription à titre d'infirmière autorisée ou d'infirmier autorisé formés à l'étranger, dont les titres de compétences universitaires ne sont pas équivalents aux normes canadiennes, de passer un examen intitulé « [Objective Structured Clinical Examination \(OSCE\)](#) » pour prouver qu'ils ont les compétences requises. L'OSCE est administré par un tiers qui transmet les résultats des auteurs d'une demande à l'OIIO. L'OIIO procède ensuite à une évaluation supplémentaire.

L'OSCE inclut une évaluation en matière d'autoréglementation et d'exercice conforme aux normes de déontologie et les auteurs d'une demande sont aussi tenus de passer un examen de jurisprudence distinct administré par l'OIIO. En conséquence, les auteurs d'une demande formés à l'étranger qui passent l'OSCE peuvent être évalués deux fois dans ce domaine.

Le BCE a demandé à l'OIIO comment il évalue les résultats de l'OSCE et la justification pour inclure dans cet examen des éléments qui peuvent être abordés dans l'examen de jurisprudence. L'OIIO a fait des progrès sur certains de ces points et continue de surveiller les efforts déployés.

TRANSFORMER L'ACCÈS AUX PROFESSIONS – FORUM SUR L'ACCÈS ÉQUITABLE



Le 21 novembre 2014, le BCE a organisé le premier forum de son histoire, intitulé *Transformer l'accès aux professions*. Près de 150 personnes ont participé à cette manifestation mobilisant plusieurs intervenants, parmi lesquels des organismes de réglementation, des établissements postsecondaires et des organismes de services aux immigrants.

Le forum a permis aux participants de dresser un bilan de l'action du BCE et de réfléchir à des stratégies de collaboration plus étroite pour faire avancer le programme d'accès équitable. Les orateurs ont fourni des perspectives locales, provinciales, nationales et mondiales.

Voici les faits saillants du forum.

L'ACCÈS ÉQUITABLE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Cette discussion de groupe s'est concentrée sur les pratiques exemplaires et sur les enseignements tirés des expériences en matière d'accès équitable au Canada, qui proposent de nouvelles stratégies visant à permettre aux intervenants d'améliorer la délivrance de permis en Ontario, à savoir :

- consacrer plus d'énergie aux ententes de reconnaissance mutuelle;
- collaborer avec les organismes de réglementation pour administrer les évaluations et les examens à l'étranger;
- faire en sorte de mobiliser les employeurs pour trouver une solution;
- améliorer la qualité et augmenter le nombre des programmes de transition;
- délivrer des permis d'exercice limités.

TABLES RONDES

Quatre tables rondes ont été organisées dans le cadre du forum *Transformer l'accès aux professions*, lors desquelles les participants ont pu assister à des présentations de spécialistes et prendre part à des discussions sur des sujets pertinents. Voici un résumé pour chaque section.

Examen critique des hypothèses relatives à la compétence

L'évaluation des compétences est de plus en plus considérée comme la norme de référence permettant de déterminer si l'auteur d'une demande est qualifié pour exercer sa profession, c'est-à-dire qu'en matière de délivrance de permis, les capacités d'une personne sont bien plus pertinentes que le fait de pouvoir réussir un examen de compétences théorique ou d'être titulaire d'un diplôme.

Le fait d'utiliser des outils d'évaluation pour mesurer les compétences permet aux organismes de réglementation de se concentrer sur les connaissances et les capacités pratiques des auteurs d'une demande. Ceci est particulièrement important pour les personnes ayant suivi une formation à l'extérieur du Canada.

Modèle de groupe de travail à intervenants multiples

Le « Multi-stakeholder Work Group model » (modèle de groupe de travail à intervenants multiples) mis en place en Nouvelle-Écosse est une approche efficace permettant de réunir à intervalles réguliers un éventail diversifié de personnes et d'organismes, dans le but d'élaborer un modèle commun en faveur du changement et de trouver des solutions aux problèmes liés à l'emploi des immigrants.

Les discussions ont mis en évidence la pertinence de la collaboration entre plusieurs intervenants en matière d'accès équitable aux professions réglementées en Ontario.

Dans la mesure où la législation sur l'accès équitable est déjà en vigueur en Ontario, il se peut qu'il soit plus facile pour des groupes de travail à intervenants multiples de s'adresser à des fondations et d'obtenir un financement privé dans une optique d'innovation et d'expérimentation.

Repousser les limites de la recherche

Les travaux de recherche changent d'orientation à mesure que de nouvelles questions se posent et que de nouveaux résultats sont obtenus. La fusion récente des travaux de recherche sur l'immigration et sur la composition des différentes professions réglementées en constitue un exemple. Cette table ronde a donné l'occasion aux chercheurs de discuter des études récentes et du travail qui reste à faire.

Enseignement postsecondaire et accès équitable

Au cours des récentes décennies, le nombre de professionnels immigrants au Canada a augmenté de façon exponentielle. Alors que beaucoup d'entre eux doivent suivre un programme de rattrapage, en particulier pour améliorer leurs compétences linguistiques, afin d'être admissibles à un permis, le nombre et la qualité des programmes et des systèmes éducatifs dont ils ont besoin n'ont pas évolué au même rythme.

Les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement qui dispensent les programmes requis doivent travailler de concert. Une « feuille de route » définissant les rôles et les responsabilités des établissements d'enseignement, du gouvernement, des organismes d'aide à l'établissement, des employeurs et des immigrants eux-mêmes est également nécessaire pour intégrer les professionnels immigrants.

DISCOURS D'OUVERTURE : OUVRIR LES FRONTIÈRES, MAINTENIR LES NORMES

Harry Cayton, CBE (directeur général, Professional Standards Authority for Health and Social Care, R.-U.), a fait une présentation décrivant les facteurs d'incitation et les facteurs d'attirance en matière de mobilité de la main-d'œuvre et a formulé de nombreuses observations intéressantes. Il a parlé de l'accès équitable sur le marché international et du cadre éthique en matière d'immigration de main-d'œuvre qualifiée.

UN ÉVENTAIL DIVERSIFIÉ D'INTERVENANTS

Le forum *Transformer l'accès aux professions* a réuni un éventail diversifié d'intervenants dans le domaine de l'accès équitable – incluant des universitaires, des innovateurs, des conseillers et des gestionnaires de programme. Le BCE exprime sa reconnaissance aux organismes qui ont fait des présentations lors du forum :

- Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada
- Bureau du commissaire à l'équité du Manitoba
- CARE Centre for Internationally Educated Nurses (centre CARE pour le personnel infirmier formé à l'étranger)
- Centre d'excellence pour la recherche en immigration et en intégration
- Centre for Global eHealth Innovation, Réseau universitaire de santé
- Collège George Brown
- Département d'économie, Université McMaster
- Ethnic, Immigration and Pluralism Studies Program, Munk School of Global Affairs, Université de Toronto
- Martek Assessment Ltd.
- Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse
- Ordre des métiers de l'Ontario
- Professional Standards Authority for Health and Social Care, R.-U.
- Ryerson Centre for Immigration and Settlement
- Ryerson Maytree Global Diversity Exchange, Université Ryerson
- School of Policy Studies, Université Queen's
- Toronto Region Immigrant Employment Council
- Touchstone Institute
- Tri-campus Expansion and International Professionals Initiatives, School of Continuing Studies, Université de Toronto
- WeirFoulds LLP

ÉTUDE DE RECHERCHE SUR LES TAUX D'APPARIEMENT



Les résultats complets de cette étude seront publiés dans un numéro spécial de la revue *Analyse de Politiques*.

Taux d'appariement

Le *taux d'appariement* désigne le nombre total de personnes travaillant dans une profession divisé par le nombre total de personnes employés ayant complété leur études menant à l'inscription dans cette profession.

Le BCE a travaillé en partenariat avec le ministère des Affaires civiles, de l'Immigration et du Commerce international de l'Ontario sur un projet de recherche ambitieux dont l'objectif était de comparer les taux d'appariement professionnel des immigrants ayant suivi une formation dans une profession réglementée à l'étranger avec ceux de leurs homologues nés et formés au Canada.

Les chercheurs ont examiné les données de Statistique Canada pour 2006 et 2011, et ont analysé les tendances et les différences entre les provinces au cours des cinq années qui ont suivi la mise en œuvre de la législation sur l'accès équitable de l'Ontario.

Certains des résultats étaient positifs. À titre d'exemple, en 2006–2007, les professionnels formés à l'étranger représentaient 33,4 p. 100 des personnes ayant suivi des études pour exercer une profession réglementée, mais seulement 16,1 p. 100 des personnes inscrites (soit un écart de 17,3 p. 100). Au cours des cinq années suivantes, cet écart a diminué de 2,7 p. 100. L'écart entre les professionnels immigrants formés à l'étranger qui sont titulaires d'un permis et les professionnels nés et formés au Canada qui sont inscrits s'est réduit au fil du temps. Bien que cela ne concerne pas spécifiquement le taux d'appariement, il s'agit là d'un changement positif qui est directement relié à l'action du BCE.

Malheureusement, les progrès en matière d'emploi n'ont pas été aussi importants que les progrès en termes d'inscription.

L'étude a également produit certains résultats alarmants, comme le montre les infographies ci-dessous :

PLUS DE 75 %

des professionnels immigrants exerçant un emploi occupaient un poste ne correspondant pas à leur domaine de pratique, et la plupart de ces emplois exigeaient un niveau de compétence largement inférieur au leur.



En Ontario, 24,1 % des immigrants formés à l'étranger exerçaient un emploi dans leur profession, contre 51,5 % des personnes nées et formées au Canada.

Immigrants formés à l'étranger



Personnes nées et formées au Canada



Dans le reste du Canada, ces taux étaient respectivement de 24,7 % et 54,7 %.

Immigrants formés à l'étranger



Personnes nées et formées au Canada



Dans l'ensemble, les résultats montrent que la hausse continue du nombre de professionnels formés à l'étranger – qu'il s'agisse d'immigrants ou de personnes nées au Canada – renforce l'importance de la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans notre pays.

L'étude confirme qu'il faut :

- continuer de tenir les organismes de réglementation responsables par le biais de la législation sur l'accès équitable,
- renforcer la collaboration avec les employeurs pour promouvoir le recrutement et le maintien en poste des immigrants,
- offrir des conseils spécialisés et des formations sur les autres choix de carrière,
- concevoir des initiatives mûrement réfléchies précédant l'arrivée en Ontario qui permettent de réduire la durée d'inactivité des immigrants dans leur domaine professionnel sans augmenter les obstacles à l'immigration.

ACTIVITÉS DE LIAISON/ SENSIBILISATION



Le BCE continue de faire des présentations, de fournir des conseils et d'informer les intervenants sur l'accès équitable aux professions.



PROJET D'APPRENTISSAGE EN LIGNE

Dans le cadre de ses activités de liaison continues, le BCE travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation pour élaborer des modules d'apprentissage en ligne interactifs en libre accès.

Ces modules constitueront des [ressources d'apprentissage](#) gratuites et souples visant à aider les organismes de réglementation à orienter et à former les membres de leur personnel et de leur conseil au sujet de la législation sur l'accès équitable.

Mis au point professionnellement par des concepteurs pédagogiques et des experts en contenu, ces modules s'intégreront utilement aux programmes de formation des organismes de réglementation.

En 2014, des renseignements ont été recueillis sur les besoins en apprentissage des organismes de réglementation. L'élaboration des modules a commencé en octobre 2014 et les premières mises à l'essai seront effectuées au printemps 2015.

Le lancement des modules en ligne est prévu pour l'automne 2015.



CONFÉRENCES ET DISCOURS : FAITS SAILLANTS

Le BCE a fait des présentations et prononcé des discours à l'occasion de diverses manifestations tout au long de l'année, dont voici les faits saillants :

- Discours d'ouverture de la conférence du bureau « Kennedy Employment & Social Services » (emploi et services sociaux Kennedy) de la ville de Toronto, à l'Ellesmere Community Centre, à Scarborough (Ontario).
- Participation à titre d'expert à l'atelier « Abolir la barrière de l'expérience canadienne – Reconnaître toute expérience, faciliter l'apprentissage » de la conférence de l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis, à Ottawa.
- Organisation de, et participation à, la séance plénière du Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation intitulée « La transparence : l'ouverture vers une gouvernance plus juste et responsable », à Montréal.
- Organisation de, et participation à, la séance plénière de la conférence Metropolis intitulée « Tirer avantage des compétences des immigrants : Accréditation et implications sur la recherche d'emploi », à Vancouver.
- Discours dans le cadre d'un programme de perfectionnement professionnel de l'Osgoode Hall Law School, intitulé « Registration fairness and labour mobility – how to balance diversity and objectivity in professional regulation » (équité en matière d'inscription et mobilité de la main-d'œuvre – comment trouver un équilibre entre diversité et objectivité dans le domaine de la réglementation professionnelle), à Toronto.
- Participation à titre d'expert au « Forum on Competency Assessment » (forum sur l'évaluation des compétences) du Touchstone Institute, à Toronto.

CE QU'IL FAUT SAVOIR – RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCRÉDITATION POUR LES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER

« Cette manifestation qui a rencontré un immense succès s'est avérée extrêmement bénéfique pour des centaines de particuliers et de nombreux partenaires communautaires. Cette réussite peut être directement attribuée à l'engagement et au soutien du Bureau du commissaire à l'équité, qui a participé à l'activité et fourni des renseignements précis et à jour sur la nécessité d'évaluer les titres de compétences, ainsi qu'à son action continue auprès des différents organismes de réglementation de l'Ontario pour promouvoir les notions de compréhension, de souplesse et d'inclusivité chez les professionnels formés à l'étranger. »

Tona Robis, directrice, services sociaux et d'emploi de Toronto

CONSEILS AUX INTERVENANTS

En vertu de l'alinéa 13(3)f) de la partie IV de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire (LAEPRMAO)*, le mandat du BCE consiste notamment à fournir des conseils sur toutes les questions relatives à l'accès équitable aux organismes de réglementation, aux ministères et aux autres intervenants.

CONSEILS SUR LES RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION

En 2014–2015, le BCE a fourni des conseils sur les propositions de règlements et de modifications en matière d'inscription à plusieurs organismes de réglementation qui relèvent de son mandat et aux ministères concernés.

CONSEILS AUX ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET AUX TIERCES PARTIES AUXQUELLES ILS FONT APPEL

Au cours de ses réunions annuelles et d'autres activités de communication avec les organismes de réglementation, le BCE et lesdits organismes discutent des enjeux actuels et récurrents, notamment des progrès réalisés et des difficultés rencontrées.

Le BCE fournit également des conseils à d'autres intervenants, par exemple des organismes tiers ou des organismes nationaux de réglementation des professions, ainsi qu'au ministère des Affaires civiles, de l'Immigration et du Commerce international.

En 2014–2015, le BCE a fourni des conseils à différents organismes de réglementation et à d'autres intervenants sur des sujets tels que :

- les solutions de remplacement acceptables aux exigences d'inscription actuelles;
- la justification des exigences;
- le contenu des examens;
- les difficultés rencontrées par les auteurs d'une demande formés à l'étranger;
- les exigences en matière d'expérience professionnelle au Canada;
- les exigences en matière de compétences linguistiques;
- la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

CONSEILS AU GOUVERNEMENT

En 2014–2015, le BCE a fourni des conseils aux ministères suivants pour discuter de certains enjeux récurrents précis :

Ministère des Affaires civiles, de l'Immigration et du Commerce international

- Les modifications réglementaires doivent être approuvées en temps utile.
- Certaines professions continuent d'exiger une expérience canadienne aux fins d'obtention d'un permis.

Ministère du Procureur général

- Les professions comptables semblent avoir plus de pouvoirs d'autoréglementation et d'autonomie que d'autres professions.
- Le ministère devrait surveiller les organismes de réglementation des comptables de façon adéquate pour faire en sorte que le processus d'unification respecte les principes d'accès équitable.
- Le ministère devrait faire participer activement le BCE à l'élaboration de la législation régissant les professions comptables.

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

- Le ministère devrait aligner les pouvoirs du ou de la commissaire vis-à-vis des ordres de réglementation des professions de la santé sur ses pouvoirs actuels vis-à-vis des organismes de réglementation non liés à la santé, afin de mieux faciliter sa capacité de contrôle.
- L'accès équitable des médecins immigrants aux postes de résident devrait aller de pair avec la demande sur le marché du travail et avec le budget limité consacré aux soins de santé.
- L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario devrait évaluer les candidats à l'inscription à titre d'infirmière autorisée ou d'infirmier autorisé formés à l'étranger de façon plus transparente.
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario devraient travailler en collaboration pour combler les lacunes systémiques dans les programmes de transition.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

- Les programmes de transition devraient être plus accessibles et viables.

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE L'ONTARIO



Le Bureau du commissaire à l'équité relève directement du ou de la ministre des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international de l'Ontario, et le ou la tient informé(e) à propos de l'accès équitable au système de délivrance de permis de la province.

Le ou la commissaire conseille les huit ministères responsables des professions réglementées et des métiers à accréditation obligatoire, afin d'attirer leur attention sur les questions et les progrès constatés dans les organismes de réglementation qu'ils administrent.

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET MINISTÈRES RESPONSABLES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES

Ordre des **vétérinaires** de l'Ontario

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES

Ordre des **géoscientifiques** professionnels de l'Ontario

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Ordre des **éducatrices et des éducateurs de la petite enfance**

Ordre des **enseignantes et des enseignants** de l'Ontario

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Ordre des **métiers** de l'Ontario (métiers à accréditation obligatoire)

Construction

- Conducteurs d'engins de levage : conducteurs de grues à tour
- Conducteurs d'engins de levage : conducteurs de grues mobiles 1
- Conducteurs d'engins de levage : conducteurs de grues mobiles 2
- Électriciens (bâtiment et entretien)
- Électriciens (secteurs domestique et rural)
- Mécaniciens en systèmes de climatisation résidentiels
- Mécaniciens en systèmes de réfrigération et de climatisation
- Monteurs de tuyaux de vapeur
- Plombiers
- Poseurs de tôles pour systèmes résidentiels (petits immeubles)
- Tôliers

Services

- Coiffeurs

Véhicules moteurs

- Réparateurs de carrosseries automobiles
- Réparateurs de carrosseries et de dommages résultant d'une collision
- Techniciens d'accessoires électroniques d'automobile
- Techniciens d'entretien automobile
- Techniciens d'entretien de camions et d'autocars
- Techniciens d'entretien de remorques de camions
- Techniciens de boîtes de vitesses
- Techniciens de motocyclettes
- Techniciens de systèmes électriques et d'alimentation en carburant
- Techniciens spécialistes des freins et du réglage de la géométrie des roues

MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Ordre des **architectes** de l'Ontario

Barreau du Haut-Canada

Institut des **comptables agréés** de l'Ontario

Comptables en management accrédités de l'Ontario

Association des **comptables généraux** accrédités de l'Ontario

Ordre des **ingénieurs** de l'Ontario

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES ET DES FORÊTS

Ordre des **arpenteurs-géomètres** de l'Ontario

Association des **forestiers** professionnels de l'Ontario

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Ordre des **audiologistes et des orthophonistes** de l'Ontario

Ordre des **chiropraticiens** de l'Ontario

Ordre royal des **chirurgiens dentistes** de l'Ontario

Ordre des **denturologistes** de l'Ontario

Ordre des **diététistes** de l'Ontario

Ordre des **ergothérapeutes** de l'Ontario

Ordre des **homéopathes** de l'Ontario

Ordre des **hygiénistes dentaires** de l'Ontario

Ordre des **infirmières et infirmiers** de l'Ontario

Ordre des **kinésologues** de l'Ontario

Ordre des **massothérapeutes** de l'Ontario

Ordre des **médecins et chirurgiens** de l'Ontario

Ordre des **naturopathes** de l'Ontario

Ordre des **opticiens** de l'Ontario

Ordre des **optométristes** de l'Ontario

Ordre des **pharmaciens** de l'Ontario

Ordre des **physiothérapeutes** de l'Ontario

Ordre des **podologues** de l'Ontario

Ordre des **praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs** de l'Ontario

Ordre des **psychologues** de l'Ontario

Ordre des **psychothérapeutes autorisés** de l'Ontario

Ordre des **sages-femmes** de l'Ontario

Ordre des **technologistes de laboratoire médical** de l'Ontario

Ordre des **technologues dentaires** de l'Ontario

Ordre des **technologues en radiation médicale** de l'Ontario

Ordre des **thérapeutes respiratoires** de l'Ontario

MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Ordre des **travailleurs sociaux et des techniciens en travail social** de l'Ontario

SANS MINISTÈRE DE TUTELLE

Ontario Association of Certified **Engineering Technicians and Technologists**

Association des **professionnels en ressources humaines**

ÉTATS FINANCIERS



ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
Recettes		
Ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international	1 860 428 \$	1 749 962 \$
Revenu en intérêts	7 895	6 502
	1 868 323	1 756 464
Dépenses		
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 312 286	1 225 262
Services	274 216	295 387
Administration	149 897	147 828
Transport et communications	39 878	50 961
	1 776 277	1 719 438
Excédent des recettes sur les dépenses avant amortissement	92 046	37 026
Amortissement des actifs immobilisés	34 708	34 206
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	57 338 \$	2 820 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables utilisées dans le cadre de ces états financiers sont les suivantes :

a) Recettes

Les fonds fournis par le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce International sont comptabilisés pour l'année durant laquelle ils ont été reçus.

b) Incertitude d'évaluation

La présentation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse un budget et émette des hypothèses qui influent sur les montants des recettes et des dépenses déclarés durant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les états financiers vérifiés sont disponibles dans leur intégralité sur le site web du BCE ou en communiquant avec le BCE.

ÉQUIPE DU BCE

(par ordre alphabétique)

L'honorable Jean Augustine | David Cavaco | Tanya Chute-Molina |
Larry Colle | Dana Dean | Frann Harris | Florine Ip | Nuzhat Jafri |
Jennifer Louis | James Mendel | Angelika Neuenhofen | Mabel Opoku |
Jessica Walters | Richard Webster



Transparence

Un processus est transparent si son déroulement permet d'identifier facilement les actions entreprises pour le mener à bien, ainsi que les motifs et les résultats desdites actions. Dans le cas d'un organisme de réglementation, la transparence du processus d'inscription englobe les principes suivants :

- **Ouverture** : l'organisme de réglementation prend des mesures et met en place des mécanismes permettant de comprendre aisément le déroulement du processus d'inscription.
- **Accès** : les renseignements sur ses pratiques d'inscription sont faciles d'accès.
- **Clarté** : l'organisme de réglementation veille à transmettre des renseignements complets, précis et faciles à comprendre au sujet de ses pratiques d'inscription.

Objectivité

Un processus ou une décision sont objectifs à condition qu'ils se fondent sur des systèmes formels, tels que des critères, des outils et des procédures qui ont été mis à l'essai à de multiples reprises au cours de leur élaboration, de leur application et de leur examen, et qui ont été jugés valides et fiables. Dans le cas d'un organisme de réglementation, l'objectivité de ces systèmes englobe les principes suivants :

- **Fiabilité** : l'organisme de réglementation garantit que les critères, les programmes de formation, les outils et les procédures permettent de prendre des décisions cohérentes, indépendamment du décideur, du moment et du contexte dans lequel la décision est prise.
- **Validité** : l'organisme de réglementation garantit que les critères, les programmes de formation, les outils et les procédures mesurent les paramètres prévus.

Impartialité

Un processus ou une décision sont impartiaux si la personne qui en est responsable adopte une position neutre. On parle de neutralité lorsque les actions ou les comportements susceptibles d'aboutir à des évaluations ou des décisions subjectives sont atténués. L'impartialité peut être obtenue en s'assurant que toutes les sources potentielles de préjugés sont identifiées et que des mesures sont prises pour les neutraliser. Dans le cas d'un organisme de réglementation, l'impartialité englobe les principes suivants :

- **Identification** : l'organisme de réglementation dispose de mécanismes permettant d'identifier les sources potentielles de préjugés au sein du processus d'évaluation ou de prise de décisions (p. ex., les sources de conflit d'intérêts, les notions préconçues et l'absence de compréhension des enjeux liés à la diversité).
- **Stratégies** : l'organisme de réglementation dispose de mécanismes permettant d'écarter tout préjugé et de garantir la neutralité pendant le processus d'évaluation et de prise de décisions (p. ex., des politiques en matière de formation sur les conflits d'intérêts, des procédures à suivre en cas d'identification d'un préjugé, et le recours à des stratégies de délibération collective et de consensus pour la prise de décisions).

Équité

Un processus ou une décision sont jugés équitables lorsque l'organisme de réglementation respecte l'ensemble des éléments suivants :

- **Équité en matière de fond** : l'organisme de réglementation garantit l'équité de la décision en elle-même. La décision, sur le fond, doit être équitable et doit, à cette fin, satisfaire à des critères prédéfinis et valables. La décision doit être raisonnable et le raisonnement sur lequel elle se fonde doit être compréhensible pour les personnes concernées.
- **Équité de la procédure** : l'organisme de réglementation garantit l'équité du processus de prise de décisions. L'organisme de réglementation dispose d'un mécanisme garantissant que l'équité fait partie intégrante des étapes à mettre en œuvre avant, pendant et après la prise de décisions. Ledit mécanisme garantit que le processus s'inscrit dans un délai raisonnable et que les particuliers jouissent de chances égales de participer au processus d'inscription et d'apporter la preuve de leur capacité à exercer une profession.
- **Équité dans la relation** : l'organisme de réglementation veille à ce que chacun soit traité équitablement pendant le processus de prise de décisions en s'assurant de la prise en compte de leur sentiment quant au processus et à la décision.



Bureau du commissaire à l'équité

595, rue Bay, bureau 1201, Toronto (Ontario) M7A 2B4 Canada

téléphone : 416 325.9380 | numéro sans frais : 1 877 727.5365 | numéro ATS : 416 326.6080

ofc@ontario.ca | www.fairnesscommissioner.ca

Le Bureau du commissaire à l'équité est un organisme autonome du gouvernement de l'Ontario, créé aux termes de la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire. Son mandat est de garantir l'adoption de pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables par un certain nombre de professions réglementées et de métiers à accréditation obligatoire.

This document is also available in English.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015

ISSN 1916-8586 (Imprimé)

ISSN 1916-8594 (En ligne)